

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de

Noyers



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX.

Absentes excusées : Sarah BADER (procuration donnée à Pierre BADER), Florence QUIGNON (procuration donnée à Angélique BEAUDOIN).

Secrétaire de séance : Richard MARCEAUX.

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 11
- Votants 13

Objet : Avis sur le projet de parc photovoltaïque au sol à La Cour-Marigny

Délibération n°04/2025

Madame le Maire expose la demande la Direction Départementale des Territoires du Loiret, au sein de son courrier daté du 12/12/24 :

- Considérant qu'une demande de permis de construire N° PC 045 112 24 L0002 a été déposée à la Mairie de La Cour Marigny en vue de construire un parc photovoltaïque au sol situé au lieu-dit « Ma Maison Neuve », à La Cour-Marigny, commune limitrophe,
- Et en application des dispositions des articles L 122-1 V du Code de l'Environnement et de l'article R 423-9 du Code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire,

la commune de Noyers doit se positionner sur ce projet.

Madame le Maire interroge l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, donne un avis favorable sur le projet.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Richard MARCEAUX.